

# L'enseignant

## de l'ARDECHE



N° 93- mai 2010

### SOMMAIRE

|  |          |                |
|--|----------|----------------|
|  | <b>2</b> | Revalorisation |
|  | <b>3</b> | Premier degré  |
|  | <b>4</b> | Second degré   |
|  | <b>5</b> | Page UNSA      |
|  | <b>6</b> | Pétition       |

Dispensé de timbrage

Déposé à Aubenas  
Le 28 mai 2010



**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
**LA POSTE**

## 150 000 PERSONNES ONT DÉJÀ SIGNÉ ! ET VOUS ?



Le démantèlement de l'École publique laïque et gratuite est à l'oeuvre. Ce n'est pas une fatalité.

Le SE-UNSA vous propose d'agir car il y a urgence à pour sauvegarder notre service public laïque et gratuit d'Éducation.

- Laïque, il permet aux citoyens de demain d'apprendre à vivre ensemble, de développer leur esprit critique dans un espace où la liberté de conscience est strictement respectée.
- Gratuit, il permet de garantir à tous les jeunes une scolarisation de qualité

La campagne de signatures se poursuit jusqu'au 19 juin.

Il vous reste donc une vingtaine de jours pour participer à une des plus belles mobilisations laïques sur le terrain scolaire. Plus d'un millier d'Ardéchois l'ont déjà fait.

Le secrétaire départemental : Alain Mahey



Prenant prétexte de la crise grecque et de la nécessité de réformer à temps, le Premier ministre François Fillon a annoncé un tour de vis sévère sur les dépenses publiques et sociales. Sont ainsi visés le budget de l'État, mais également les budgets des collectivités territoriales et les dépenses sociales.

Le budget de l'État — et singulièrement celui de l'Éducation nationale — a été durement frappé par les compressions budgétaires dans une période où la puissance publique n'a pas ménagé son soutien aux institutions financières en difficulté en raison d'investissements spéculatifs hasardeux.

L'UNSA Education rappelle que le rééquilibrage passe par les recettes fiscales. À cet égard, si François Fillon a évoqué la remise en cause certaines niches fiscales, il est resté muet sur la remise en cause de la loi TEPA dont le bouclier fiscal est l'élément le plus emblématique.

L'UNSA Éducation, pour sa part, continuera à agir pour que, dans un contexte de crise économique et sociale, les politiques publiques en matière d'éducation, de jeunesse et de culture soient assumées pleinement.

Cela exclut des coupes qui se traduiraient nécessairement par un affaiblissement de la qualité du service public voire d'injustifiables abandons de missions.

## **REVALORISATION : AGISSONS !**

Les annonces de Luc Chatel ne concernent pas la très grande majorité des enseignants et personnels d'éducation. Ainsi, près de 75% d'entre eux font partie des « grands oubliés de la revalorisation ». Le SE-UNSA appelle l'ensemble des collègues à réagir auprès du Président de la République qui s'était engagé dès septembre 2007 pour que les enseignants bénéficient d' « *une reconnaissance plus grande, de meilleures perspectives de carrière, d'un meilleur niveau de vie, de meilleures conditions de travail.* » Si, comme le SE-UNSA, vous trouvez cette revalorisation injuste, injustifiée et injustifiable, faites-le savoir à Nicolas Sarkozy, en lui adressant le courrier à télécharger ci-dessous.

### **MODALITES PRATIQUES POUR L'ENVOI :**

- par courrier postal :  
imprimer la lettre, la signer avec nom et prénom pour l'adresser, sous enveloppe (pas besoin d'affranchir), à : Monsieur le Président de la République - Palais de l'Élysée - 55, rue du faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris
- par mail, via le site de l'Élysée (<http://www.elysee.fr/ecrire/>)  
- Copier-coller le texte de la lettre, indiquer en fin de mail vos nom et prénom puis envoyer.

### **TEXTE DE LA LETTRE :**

*Monsieur le Président,*

*Depuis votre élection, vous avez fait du « travailler plus » le symbole de votre action.*

*Enseignant, personnel d'éducation, je peux témoigner que je travaille chaque jour davantage (classes plus chargées, multiplication des réunions, inflation de tâches non rémunérées ...).*

*Mon pouvoir d'achat continue de se déprécier.*

*J'attendais donc, avec impatience, la revalorisation que vous nous aviez promise dans la Lettre aux éducateurs de septembre 2007 : « J'ai bien conscience que votre statut social, votre pouvoir d'achat, se sont dégradés au fur et à mesure que votre tâche devenait plus lourde, vos conditions de travail plus éprouvantes. La Nation vous doit une reconnaissance plus grande, de meilleures perspectives de carrière, un meilleur niveau de vie, de meilleures conditions de travail. »*

*Or les annonces qui viennent d'être faites par Luc Chatel ne me concernent pas. Comme près de 75% de mes collègues, je fais partie des oubliés de la revalorisation.*

*Comme le SE-UNSA, je trouve cette mesure « injuste, injustifiée, injustifiable ».*

*J'attends donc, Monsieur le Président, que vous traduisiez concrètement la promesse que vous nous avez faite.*



## Une décision qui pourrait faire jurisprudence !

La requête déposée en référé auprès du tribunal administratif de Lyon concernant le retrait d'un emploi au RPI de Rocles-Joannas a abouti à la suspension de la décision de l'Inspectrice d'académie. Dans l'attente du jugement sur le fond, l'ordonnance de référé-suspension conforte le bien fondé de la requête.

Outre les dysfonctionnements des CTPD et CDEN, l'ordonnance pointe explicitement le problème de la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans dans les zones de revitalisation rurale en l'absence de structure d'accueil.

Le SE-UNSA 07, qui a toujours soutenu l'action des parents et élus des 2 communes concernées lors des différents contacts et rencontres organisés depuis le début des travaux de carte scolaire, se félicite de cette décision.

Décision qui conforte par ailleurs la pertinence de l'organisation d'un groupe de travail issu du CDEN chargé de remettre au Préfet de l'Ardèche un rapport lui permettant d'argumenter auprès du ministère sur la scolarisation des enfants de moins de trois ans dans notre département. Nous ne connaissons pas à ce sujet les suites que compte donner le préfet à la remise du rapport du groupe de travail. Le SE-UNSA 07 lui a adressé un courrier pour lui demander la réunion d'un CDEN.

163 communes ardéchoises sont classées en zone de revitalisation rurale dont 110 possèdent une école publique.

Si le jugement du tribunal administratif de Lyon était confirmé, cela pourrait faire jurisprudence. La carte scolaire ardéchoise serait alors susceptible de faire l'objet de nombreuses modifications.



## IUFM : ON N'EST PAS DUPES !

La réunion organisée sur l'avenir de l'IUFM entre les élus ardéchois et le président de l'université Joseph Fourier, le recteur de l'académie de Grenoble et le directeur de l'IUFM de Grenoble, n'a débouché sur aucune piste sérieuse. Tout au plus aura-t-elle permis aux parties en présence de s'en sortir sans dommages apparents.

Bien sûr, on nous dit que les uns étaient venus pour annoncer la fermeture pure et simple de l'IUFM et que les autres ont dû batailler ferme pour proposer une alternative.

Rien de bien convaincant sur le devenir de la formation universitaire en Ardèche, si ce n'est la réalisation d'une étude pour réfléchir à la création d'un master à Privas. Master dont la thématique reste encore à préciser :

- grotte Chauvet
- enseignement en milieu rural et montagnard.

Il faudra donc attendre l'automne prochain pour se faire une raison à l'issue de cette étude.

La fermeture est suspendue et il a été annoncé que l'IUFM continuerait d'assurer les quatre semaines de stage post-master ainsi que la formation continue des instituteurs. Mais les enseignants ardéchois ne sont pas dupes : ce n'est qu'un sursis ou un répit avant que ne sonne le trépas !

**L'UNSA Éducation redit sa plus extrême inquiétude sur la manière dont se met en oeuvre la mastérisation dans notre académie et particulièrement en Ardèche. La réforme en cours est mortifère.**

**Nous rappelons notre exigence d'une prise en compte des différents territoires, mais aussi de la nécessité de permettre aux universités petites ou moyennes d'accéder à des financements sans qu'ils ne se réduisent à « arroser où c'est déjà mouillé » au risque d'accentuer la césure entre quelques établissements « d'élite » et les autres.**

**L'autonomie n'est pas l'indépendance. Les universités doivent assumer une mission globale de formation et de recherche dans un cadre cohérent défini par l'État.**



## Sécurité dans les collèges et lycées : la fuite en avant !

Le Président de la République vient de tenir son énième discours sur la sécurité. Cette intervention succède aux « Etats généraux de la sécurité à l'école » initiés par Luc Chatel. Il en était ressorti que cette problématique était complexe, multiforme. Elle ne pouvait donc se traiter sérieusement qu'en y associant tous les acteurs et en construisant des dispositifs inscrits dans la durée.

L'impatience présidentielle aura fait voler en éclats ces conclusions. Nous avons eu droit à une compilation des refrains chers au Président, et à des solutions magiques censées régler en un tournemain ces questions : l'ordre, la règle, la vidéosurveillance, les portiques, les policiers référents, la suppression des allocations familiales...

Sans doute fallait-il redorer un blason passablement écorné par le souffle des dernières élections régionales. Sans doute fallait-il faire diversion et détourner ainsi l'attention de nos concitoyens des problèmes sociaux et économiques graves qu'ils rencontrent.

Pour le SE-UNSA, le Président de la République stigmatise une fois de plus la jeunesse de notre pays, vécue comme un danger. C'est l'arsenal répressif et judiciaire qui est encore dégainé, jusqu'à annoncer une modification du droit pénal des mineurs.

Seule nouveauté : la création « d'établissements de réinsertion scolaire » accueillant des jeunes « condamnés à la délinquance ». Après les internats d'excellence, on entre ainsi dans une logique de tri et de fragmentation de l'Ecole. Les bancs de l'Ecole de la République seraient-ils trop étroits pour accueillir tous les jeunes ? Etrange conception du « vivre ensemble » !

Enfin, cynisme absolu, le Président de la République nous dit vouloir agir sur la formation initiale des enseignants alors même que la réforme qu'il a voulue la vide de toute professionnalisation.

Pour le SE-UNSA, il s'agit là d'une instrumentalisation de l'école. Nicolas Sarkozy s'est il jamais interrogé sur les causes profondes de cette violence ? Son discours martial ne peut l'exonérer des conséquences de la politique sociale, économique et budgétaire qu'il conduit depuis trois ans.

## FORMATION DES ENSEIGNANTS

### Pas d'accord avec la FSU

Pourquoi le SE-UNSA ne s'est pas associée à l'action de la FSU sur la réforme de la formation.

Il est aujourd'hui temps de tomber les masques et que chacun dise clairement quels sont ces mandats. Le SE-UNSA et l'Unsa-Education ont toujours été clairs dans leurs revendications et n'ont pas varié d'un iota depuis le début de cette réforme.

La FSU a contacté l'UNSA Education et les autres syndicats afin d'organiser une « action » décentralisée. Il s'agissait de dire tout le mal que l'on pense de la réforme de la formation.

Dans les échanges que nous avons eus, nous avons clairement indiqué qu'au-delà d'une action que nous considérons de « témoignage », nous exigeons de porter des revendications claires sur ce dossier.

Nous souhaitons faire figurer dans le texte d'appel :

- le retrait des décrets modifiant les statuts des enseignants
- la modification de la place du concours dans le cursus.

Ce sont pour nous, et nous le disons depuis toujours, les conditions incontournables d'une remise à plat de la masterisation.

La FSU n'a pas souhaité intégrer ces demandes. Cela nous a donc conduits à refuser d'aller plus loin.

### UNSS : Prix de la licence

Lors du CA de l'UNSS où le budget prévisionnel a été étudié, la direction a proposé une augmentation du prix de la licence de 1 euro, ainsi qu'une augmentation du prix du forfait.

Cela aurait pu être accepté sans problème, si une augmentation du prix de la licence de 1 euro aussi n'avait pas aussi été votée l'an passé.

La différence c'est que l'an passé cette augmentation a été compensée par une subvention exceptionnelle du ministère de l'Education Nationale. Les AS n'ont donc pas répercuté cette augmentation.

Cette année le ministère a affirmé que cette subvention ne serait en aucun cas attribuée. La prise en compte des 2 hausses consécutives entraîne un bond de 2 euros sur le prix de la licence, ce qui va placer les AS face à des difficultés de fonctionnement et à des choix à opérer.

Pour information, et alors que tout augmente dans la vie courante la subvention annuelle du ministère pour l'UNSS n'a pas bougé depuis 20 ans... A méditer !



## Communiqué commun CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA



### Une pétition pour un métier d'accompagnant du jeune handicapé,

Les organisations syndicales ont lancé une pétition afin de défendre la situation des Auxiliaires de vie scolaire (AVS).

Pourquoi ?

Parce que le gouvernement doit tenir ses engagements sur la création d'un métier d'accompagnant avec un véritable contrat de travail et une formation qualifiante.

Elles interpellent le gouvernement pour que soient aussi respectés les droits des jeunes handicapés et la préparation de leur avenir.

Elles dénoncent la situation intolérable actuelle :

- Tous les ans, 5000 salariés, accompagnant des jeunes handicapés à l'école, ne voient pas leurs contrats renouvelés, ne peuvent pas avoir accès à une véritable formation professionnelle, ni à une reconnaissance des compétences acquises.
- Des milliers de jeunes en situation de handicap se retrouvent en rupture d'accompagnement.
- Les équipes enseignantes sont en difficultés pour mettre en œuvre la loi de 2005 permettant l'accès à tous les élèves à l'école.

**Parents, citoyens, enseignants, salariés .... soutenez la démarche !**

**Amplifiez le mouvement en signant la pétition en ligne :**

[www.pourlemetieravs.org](http://www.pourlemetieravs.org)

### L'UNSA Education est la première organisation des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a communiqué les résultats pris en compte pour la composition du Comité technique paritaire ministériel. La fédération UNSA Éducation progresse en voix (+1 837) et en pourcentage (+1,8%) et gagne un siège (4 sièges en 2010 contre 3 en 2007).

Déjà première organisation des personnels de l'enseignement supérieur, elle devient, sur l'ensemble du champ des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, la première organisation représentative toutes catégories confondues.



*pétition*

## APPEL NATIONAL POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE

**L'École publique, laïque et gratuite crée le lien social indispensable pour faire face aux défis d'un monde en crise. C'est elle, et elle seule, qui permet de garantir la cohésion sociale. Elle est pourtant aujourd'hui menacée par des choix politiques qui favorisent le privé et encouragent le consumérisme éducatif.**

### **Redonnons la Priorité à l'École Laïque !**

Le service public et laïque d'éducation doit garantir à chaque élève une scolarisation de qualité sur tous les territoires. Il doit permettre à chacune et chacun, quelle que soit son origine culturelle ou géographique, quelle que soit sa condition, quel que soit son handicap, de bénéficier d'une éducation et de s'approprier « le vivre ensemble » dans un espace où la liberté de conscience est strictement respectée.

**Aujourd'hui, le service public et laïque d'éducation n'est plus une priorité de l'État.**

**Les nombreuses décisions ministérielles le montrent :**

- les dizaines de milliers de suppressions d'emplois qui ne cessent de le frapper durement, le fragilisent en zone rurale et l'asphyxient en zone urbaine.
- les aides publiques concédées aux établissements privés (à 95% catholiques) qui n'ont jamais été aussi élevées. Il s'agit de près de 7 milliards d'Euros octroyés chaque année par l'État, auxquels viennent s'ajouter les participations obligatoires versées par les collectivités locales.
- la loi Carle qui amplifie le financement de la concurrence au service public et conforte la logique de « marché » scolaire.
- la suppression de la sectorisation, qui transforme les parents d'élèves en consommateurs d'école.
- le développement du privé par le plan banlieue, là où les besoins du service public sont les plus criants, là où la ségrégation sociale est la plus forte ;
- les accords « Kouchner Vatican » (qui remettent en cause les règles de collation des grades universitaires au bénéfice des instituts catholiques) ainsi que les projets de financement par l'État de l'enseignement supérieur privé.

**Nous, signataires de cette pétition, refusons l'affaiblissement organisé par l'État, de notre service public et laïque d'éducation.**

**L'éducation n'est pas une marchandise.**

**La liberté de conscience doit être respectée partout et pour toutes et tous.**

**L'argent de tous doit cesser de financer les choix de quelques-uns.**

**Nous exigeons une orientation politique qui fasse clairement le choix de l'École publique, laïque et gratuite.**

**Nous réaffirmons qu'il n'y a qu'une École de la République. Nous demandons que l'effort éducatif de la Nation soit réservé au développement de l'École de la Nation.**

NOM

PRÉNOM

ACTIVITÉ

CODE POSTAL

VILLE

---

---

---

---

---

---

---

**Pétition à retourner à : APPEL NATIONAL POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE**  
**par courrier : 209 Boulevard Saint-Germain 75007-PARIS - par fax : 01 44 39 23 43**  
**[www.appelpourlecolepublique.fr](http://www.appelpourlecolepublique.fr)**